



la question du public visé (à qui s'adresse-t-on ?) se pose dès qu'une BDP décide de faire son site Web.

Les utilisateurs d'une BDP ne sont pas le grand public mais un public intermédiaire : les personnels des bibliothèques relais auxquelles s'ajoutent parfois des publics fermés comme le personnel du conseil général. Pierres-Vives complique un peu le problème mais j'y reviendrai dans un autre article.

La mise en place du site web est immédiatement perçue par les conseils généraux comme une vitrine, un moyen de promouvoir son action auprès de la population du département.

La BDP, elle, conçoit généralement son site pour les bibliothèques relais en l'articulant autour de son [SIGB](#) : catalogue, gestion des prêts et réservations,....

Il faut donc concevoir **deux sites en un** :

-un **site internet**, accessible à tous qui relève de la communication du conseil général et doit donc respecter les contraintes en termes de contrôle du contenu, charte graphique, etc.....

-un **site intranet**, outil de communication interne, destiné à ses usagers qui relève des tâches normales d'animation du réseau de la DDLL.

## DDLL 2.0 // portail de la DDLL : quels publics ?

Écrit par Jacques Kergomard

Lundi, 20 Avril 2009 08:40 - Mis à jour Vendredi, 24 Avril 2009 07:09

---

Cette dichotomie se retrouve dans la conception de **site unique** qui comporte toujours une partie grand public et une partie réservée aux membres du réseau, accessible uniquement après authentification.

Pourtant le problème ne se pose pas pour les publications papier ou on a toujours 2 publications. Chez nous, la revue [hérault magazine](#) est distribuée dans nos boîte aux lettres et [voyelles](#) est destinée au réseau

Alors pourquoi ne pas faire de même avec les sites internet et concevoir deux sites différents : un [site grand public](#) (hérault magazine) dans lequel on retirerait l'accès au SIGB et un **site interne** à destination des membres du réseau qui intégrerait l'accès au SIGB.

C'est la conception de ce site interne qui est un des axes de mon stage.

## **DDL 2.0 // portail de la DDL : quels publics ?**

Écrit par Jacques Kergomard

Lundi, 20 Avril 2009 08:40 - Mis à jour Vendredi, 24 Avril 2009 07:09

---